L’ex-avocat Karim Achoui appelle tous les musulmans de France à se porter partie civile contre Zemmour

15/09/2016 à 11h21

Karim Achoui, fondateur de la Ligue de défense judiciaire des musulmans (LDJM), avocat et chroniqueur, a été offensé par les propos d’Eric Zemmour. Il estime que cette affaire doit trouver sa solution devant les tribunaux.

A l’occasion de la sortie de son dernier livre, « Un quinquennat pour rien », et au cours d’une émission de télévision, Eric Zemmour a franchi un pas de plus dans la mise en cause des musulmans et dans l’incitation à la haine religieuse. Notamment, celui-ci a soutenu qu’il n’existe pas de musulmans intégrés, que « le djihad fait partie de l’Islam, il y a le petit djihad et le grand djihad. Il y a le djihad psychologique, spirituel. Et le djihad militaire, le djihad guerrier » qui, selon lui, n’a jamais été supprimé et serait un élément fondamental de l’Islam. Et donc, les soldats du djihad seraient considérés par tous les musulmans, qu’ils le disent ou qu’ils ne le disent pas, comme des bons musulmans, des musulmans qui osent, qui rétablissent la dignité musulmane bafouée au cours de l’Histoire par les Occidentaux. […]

Il s’agit d’une incitation à la haine et à la violence des non-musulmans envers les musulmans, d’une rare violence. Une action judiciaire d’ampleur est, seule, de nature à apporter la contradiction nécessaire à ces propos. L’avocat Jean-Baptiste Jacquenet-Poillot, membre des avocats de la Ligue de défense judiciaire des musulmans (LDJM) a déposé plainte ce jour devant le Doyen des juges d’instruction de Paris.

Nous vous invitons à vous constituer partie civile à nos côtés. Tous les musulmans de France, mais quiconque se sentant

offensé par de tels propos honteux, vous vous offensiez, vous pouvez en votre nom vous joindre à la procédure, ensemble, par la force du droit. Pour cela, il suffit de lui écrire à l'adresse mail suivante : contact@jacquenet-poillot.com. Ainsi vous serez l'adversaire judiciaire d'Eric Zemmour.

Info halal
(merci à Domi)